Domaine Public 882
DP
J.A. 1000 Lausanne 1 5 novembre 87
Hebdomadaire romand Vingt-cinquième année

L'avenir de l'homme

Dans la grisaille des élections fédérales, le renforcement de la députation féminine au Conseil national est un sujet de satisfaction. On est encore bien loin du compte, mais un progrès même modeste dans la représentation des femmes au parlement constitue un fait positif. Et l'on peut espérer de cette présence renforcée une impulsion pour la concrétisation du principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Adopté en juin 1981 déjà, l'article 4, alinéa 2, de la Constitution fédérale n'est qu'un point de départ, une incitation à l'action. Mais un principe sans effet sur la réalité perd son sens; à terme, c'est son dynamisme même qui est en danger. D'où l'urgence de poser maintenant des jalons concrets dans la marche vers l'égalité. L'adoption du nouveau droit matrimonial a représenté une étape importante, mais surtout symbolique dans la mesure où le droit s'est adapté à l'évolution sociale. Il s'agit d'aller plus loin, de traquer les mécanismes qui engendrent les discriminations et d'imaginer des actions aptes à compenser les inégalités qui frappent les femmes.

Le domaine du travail est sans conteste le lieu stratégique qui tout à la fois illustre et cristallise les inégalités entre hommes et femmes.
L'activité professionnelle ne conduit pas seulement à l'autonomie financière. Elle est source d'une reconnaissance, d'un statut, car à travers elle l'individu s'insère dans un réseau social. Le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale, garanti par la Constitution fédérale, est encore loin d'être respecté. Les inégalités de rémunération sont nombreuses: des femmes touchent un salaire inférieur pour un travail identique et surtout certaines professions féminisées sont sous-payées du fait même que les femmes s'y trouvent en grand nombre. Ainsi, selon les statistiques de la Caisse nationale d'assurance, les salaires bruts des femmes sont toujours inférieurs d'un tiers à ceux des hommes.

Malgré cet état de fait, on constate que les tribunaux n'ont pas ployé sous les plaintes: quatre demandes en six ans, dont deux seulement émanent du secteur privé, déposées d'ailleurs après que les requérantes eurent quitté leur emploi. Dans l'économie privée, la possibilité de faire valoir son droit à un salaire égal reste donc largement théorique face à la crainte de perdre son emploi.
L'égalité de salaire, si elle est une revendication importante, n'épuise pas l'exigence d'égalité dans le domaine du travail. Pour prétendre à une rémunération égale, il faut tout d'abord avoir accès au marché du travail, notamment en pouvant faire valoir une formation suffisante. Mais à l'inverse, si trop souvent les femmes renoncent à certains types de formation, c'est en partie parce qu'elles anticipent les difficultés futures qui les attendent. Simultanément au développement des possibilités de formation, il s'agit donc de garantir l'accès à l'ensemble des professions.

L'accès au marché du travail garanti, l'égalité de rémunération réalisée, encore faut-il que les femmes aient des chances égales de promotion et de perfectionnement et qu'elles ne soient pas frappées en priorité par des mesures de licenciement.
Etablir l'égalité des chances dans le domaine du travail implique encore des mesures qui permettent de conjuguer activité professionnelle et fonction éducative des parents. Non pas seulement en multipliant les équipement sociaux mais aussi en repensant l'organisation du travail pour qu'hommes et femmes puissent à égalité remplir cette fonction.
La tâche est d'envergure. Elle nécessitera du temps et de l'imagination, des mesures prescriptives et des incitations. Une raison suffisante pour s'y atteler sans retard.

JD

DISCRIMINATION

Travailler à Genève

■ (*jd*) Le Conseil d'Etat genevois vient de transmettre au Grand Conseil un projet de révision de la loi sur les prud'hommes. Entre autres nouveautés, la possibilité ouverte aux associations professionnelles de défendre en justice les intérêts individuels. Ainsi un syndicat aura la compétence de poursuivre un employeur pour toute violation du droit du travail, y compris pour discrimination salariale, et ce à la demande d'un(e) salarié(e) ou de sa propre initiative. Cette possibilité ouverte aux organisations de salariés est importante pour rééquilibrer les rapports entre employés et employeurs; elle reconnaît le rôle de protection des travailleurs et des travailleuses qui incombe aux syndicats, un rôle dont le Conseil national n'a pas tenu compte en refusant l'initiative d'Yvette Jaggi sur le même sujet.

■ (*jd*) Si l'interdiction de la discrimination salariale ne paraît pas avoir provoqué d'effets importants sur les rapports individuels de travail, elle a considérablement renforcé la position des syndicats dans les négociations collectives: on ne trouve pratiquement plus aujourd'hui de conventions collectives qui renferment des clauses salariales formellement discriminatoires.
Pourtant la tradition a encore la vie dure. Pour preuve le contrat-type pour travailleurs de l'économie domestique établi par l'Office cantonal de conciliation de Genève qui fixe les salaires minimaux: cuisiniers, 2400 fr. – cuisinières, 2000 fr. à 2400 fr.; valets de chambre, 2150 fr. – femmes de chambre, 1800 fr.; garçons de maison, 1900 fr. – employées de maison, selon l'âge, 950 à 1600 fr.

CONSEIL NATIONAL

(Un peu) plus de femmes

■ (*réd*) A la suite des dernières élections fédérales, la représentation des femmes au Conseil national a progressé. La présence féminine s'est aussi nettement améliorée sur les listes électorales. Par contre, la situation au Conseil des Etats n'est guère réjouissante. La faute en incombe aux partis bourgeois, majoritaires, qui n'ont guère présenté de candidates à la Chambre haute.

Proportion de candidates

	1983	1987
Partis gouvernementaux	17%	26%
Petits partis anciens	28%	28%
Petits partis nouveaux	29%	33%
Total	24%	29%

Statistiques établies par Th. Ballmer-Cao et Fr. Höpflinger de l'Université de Zurich.

Proportion de candidates de partis gouvernementaux

	1983	1987
Socialiste	25%	42%
Radical	16%	20%
Démocrate-chrétien	16%	21%
Démocrate du centre	10%	15%

Femmes élues au Conseil national

	1983	1987
Partis gouvernementaux	18	22
Petits partis anciens	4	3
Petits partis nouveaux	0	3
Total	22	28

CRISE BOURSIERE

La difficile prévision

■ (*ag*) Une commission, dite commission pour les questions conjoncturelles, et qui regroupe «22 grosses têtes» économiques suisses publie trimestriellement un rapport sur les tendances de l'économie mondiale et nationale.
Les prévisions sont prudentes. Qui à la lecture du rapport de septembre aurait pu déceler la tempête boursière, monétaire d'octobre? Nous citons:
«Au cours des *prochains mois*, l'essor conjoncturel se poursuivra pratiquement au même rythme dans les pays industrialisés occidentaux. La demande en provenance des pays extérieurs à l'OCDE devrait continuer à se stabiliser. Aux Etats-Unis, dans l'immédiat, le redressement du secteur extérieur compensera presque la perte de la vitesse de la demande intérieure. En Europe occidentale, l'on s'attend à ce que la demande étrangère fournisse à nouveau de modestes impulsions, après une pause assez longue. La demande de biens d'investissement des entreprises pourrait se renforcer, tandis que la consommation privée, malgré une croissance beaucoup plus faible que l'année précédente, continuera néanmoins à soutenir la conjoncture.»
Les bouleversements de la deuxième quinzaine d'octobre n'auraient-ils été qu'un coup de tonnerre dans un ciel serein?

Précisons...

■ Dans DP 877, nous consacrions un article à la thèse de doctorat de Blaise Lempen, *Informatique et démocratie*. Nous avons toutefois omis de signaler que ce titre se trouve en librairie, édité par Payot Lausanne.

URBANISME LAUSANNOIS

Dingue, le retour à la digue !

■ (*ag*) La rue Centrale et la rue Saint-Martin sont, à Lausanne, un des lieux vivants de créations architecturales, en réussite ou en laideur, de modelage des sites naturels, de conceptions fluctuantes de l'urbanisme.
L'audace du pont Bessières qui conduit au gymnase de la Mercerie, qu'une belle restauration a mis en valeur, est confrontée à deux réalisations d'après-guerre. D'un côté les bureaux des Retraites Populaires donnant sur la rue ou sur un grand puits de jour; de l'autre, des bureaux en terrasses engazonnées se retirant progressivement contre la falaise. Au pied de la Cheneau-de-Bourg, des HLM; travaux d'avant-guerre pour lutter contre le chômage. La Cheneau-de-Bourg, elle-même, dont on voulut faire une artère, fut aussi une superbe bataille, heureusement gagnée, devant le Conseil communal.
Reste, comme enjeu, le quartier du Rôtillon fait d'immeubles vétustes qui s'adossent à la moraine de Bourg et, devant eux, d'une petite place arborisée, en demi-cercle, zone de parcage (zone bleue, avec quelques parcomètres, bel exemple de subventionnement de la voiture en ville!).
Cet emplacement, en grande partie de domaine public, a fait l'objet de nombreuses convoitises privées. J'ai connu, il y a vingt ans, deux projets de plan de quartier qui ont échoué devant le Conseil communal, où quelques libéraux qui avaient du goût pour l'urbanisme, comme l'industriel Zwahlen, étaient venus renforcer l'opposition de gauche.Les refus avaient dégagé un principe que l'on pouvait croire acquis pour le futur.
Cet emplacement est un lieu privilégié où se lit la topographie originale de Lausanne, aussi bien au niveau du sol que du haut du pont Bessières.
Si la falaise de la Cité, taillée par le Flon, sur laquelle s'appuie le gymnase de la Mercerie est, à droite, masquée fâcheusement par des immeubles locatifs, à gauche subsiste un dégagement, cette placette, comme une boucle de la rivière venant buter sur la moraine de Bourg.
Il y avait eu endiguement à droite: ne pas endiguer à gauche!
Or vient de sortir, en présentation préalable au public, un projet, urbanistiquement hideux, qui sur cet espace du domaine public, sur cette respiration urbaine, prévoit dans l'axe de la rue Saint-Martin un parking surmonté de bureaux. En arrière, une placette, écrasée par des immeubles trop hauts, fera la jonction avec la rue de Bourg.
Inévitablement le débat va repartir. On retrouvera les arguments-types: voitures ou pas voitures. Logements ou bureaux (cette fois des logements sont prévus, ce qui risque de renouveler les composants politiques d'une coalition). On entendra dire que Lausanne doit savoir réaliser (pour l'emploi, pour son avenir, etc). Les moralistes parleront de l'assainissement du quartier.Tous les ingrédients du débat faussé sont déjà programmés.
La vraie question est la même qu'il y a vingt ans. Veut-on une digue ou un urbanisme naturel?
On nous propose à nouveau une digue, et, pour faire bonne mesure, une digue exceptionnellement laide.

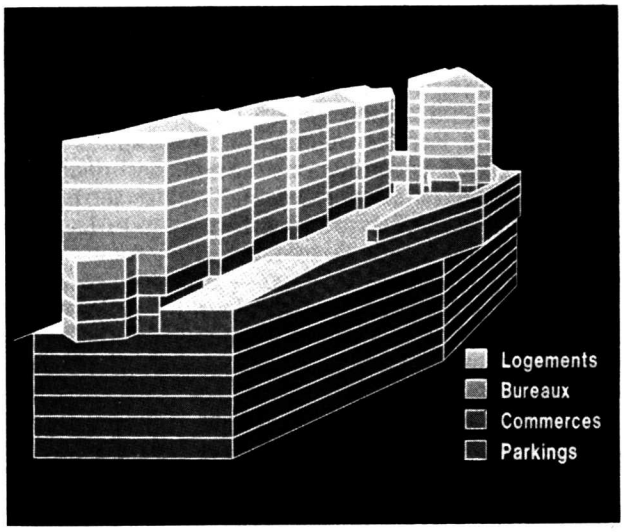

L'illustration nous montre le volume des bâtiments prévus.
De haut en bas:
4 niveaux de logements (51 appartements);
2 niveaux de bureaux;
3 niveaux de commerces;
6 niveaux souterrains de parking (535 places)

ECONOMIE

L'abstraction des grands nombres

■ (*ag*) A combien se chiffrent les pertes entraînées par le krach boursier d'octobre? Alain Vernholer dans *Le Monde* les a estimées, en tenant compte de la capitalisation boursière et du pourcentage de la baisse (référence choisie: le sommet de la courbe des indices août 1987); il arrive ainsi à l'estimation globale de 2000 milliards de dollars de pertes.
Ce nombre qui dépasse les capacités de l'imagination signifie pourtant une chose simple. Il représente le double du fabuleux endettement des pays en voie de développement.
Certes, le calcul comptabilise des pertes potentielles. 2000 milliards de dollars n'ont pas été claqués en quinze jours. Mais les pertes réelles seront importantes; elles dépasseront certainement la dette des pays les plus pauvres.
Lorsqu'il s'agissait de soulager ces pays où le service de la dette nationale est fait, pour la partie la plus misérable de la population, «de larmes, de sueurs et de sang», les experts s'interrogeaient: mais où trouver l'argent?
En une journée, la bourse a trouvé et dilapidé une somme équivalente.
Déréglementation. Non pas au sens libéral. Déréglementation des valeurs humaines.

ALLEMAGNE

La guerre des deux-roues

■ (*pi*) On en avait beaucoup parlé, en raison du comportement agressif de certains automobilistes, notamment sur les autoroutes: les entraves à la libre circulation aiguiseraient l'agressivité des automobilistes ainsi frustrés. Des psychologues s'étaient penchés sur le phénomène. Trop de signaux, d'interdictions en tout genre, de limitations, alliés à une culpabilisation croissante, auraient fini par provoquer ces courses poursuites stupides, déclenchées par des broutilles: un tel n'avait pas passé ses feux de croisement après s'être fait doubler, un autre s'était rabattu un peu vite...

L'explication est évidemment courte, mais finalement pourquoi pas? On peut comprendre la frustration de celui qui dépense une bonne partie de son salaire pour se payer une voiture puissante, et se voit ensuite obligé de retenir ses chevaux à longueur d'année. Refrain connu.
Les oubliés de cette démonstration sont les piétons et les cyclistes. Habitués à vivre aux côtés de plus forts qu'eux, ils ont appris à se taire, à courir pour respecter les feux — et subsidiairement pour assurer leur intégrité corporelle, à vivre — pour les personnes âgées notamment — avec la peur. Les cyclistes ont dû se faire aux dépassements déstabilisateurs, aux touchettes, aux coups de klaxon...

La canne dans les rayons

Mais voilà que, nous venant d'Allemagne, arrivent les «mufles à vélo», comme les nomme un journaliste du *Stern*. Eux-aussi en ont marre que la circulation ne tienne pas compte d'eux, que les feux soient réglés pour les voitures, que celles-ci stationnent sur les pistes cyclables. Ils ont réagi; ces fanas de la bicyclette utilitaire se réunissent en bandes et prennent plaisir à briser les antennes ou à rayer les carrosseries. Quand ils sont seuls, ils s'exercent à d'autres subtilités: par exemple, donner un coup de pied à la voiture qui les serre de trop près en feignant ensuite la chute. L'effet est, paraît-il, garanti: de peur d'un constat de police, le conducteur n'hésite pas à dédommager le cycliste! Il faut dire que la loi allemande reconnaît que le cycliste, étant le plus faible, ne peut pas être entièrement responsable d'un accident. L'automobiliste aura, dans presque tous les cas, au moins la moitié des torts. Forts de cette protection, les cyclistes n'hésitent pas à circuler à contre-sens dans les rues à sens unique: il est, disent-ils, préférable de voir venir le danger. Nombreux sont aussi ceux qui, en l'absence de pistes cyclables, circulent systématiquement sur les trottoirs pour éviter de se retrouver au milieu des voitures. Ce qui ne manque pas de faire réagir les piétons, dont certains cherchent à déstabiliser le vélo, en introduisant une canne ou un parapluie dans les rayons. Les cyclistes se sont organisés en association (ADFC) pour former un lobby capable de concurrencer celui des automobilistes (ADAC).
Cette «guerre civile urbaine» entraînera-t-elle une accélération des travaux nécessaires pour séparer les trafics?

Illégal ou dangereux ?

Une des causes de cette nouvelle attitude est peut-être aussi à chercher dans les règles de circulation et le type d'aménagements routiers auxquels sont confrontés les cyclistes: pensés pour la voiture, ils ne sont que rarement adaptés au vélo. Et ce qui est interdit — parce que dangereux — pour une voiture n'a pas forcément à l'être pour un deux-roues, capable de se faufiler, de s'adapter de manière plus souple. L'office fédéral allemand pour les questions de circulation a d'ailleurs effectué une enquête qui montre que, après au maximum 1.5 km à vélo, le cycliste commence à ne plus respecter les règles de circulation. Il passe alors au rouge, emprunte des sens interdits, slalome, etc. D'où la question plus générale qu'il faudrait maintenant se poser: peut-on concevoir des règles de circulation différenciées selon le mode de transport?

De la Romandie à la Hollande

En Suisse romande, la plupart des aménagements pour vélos se limitent à quelques coups de peinture jaune au sol, censés marquer une bande cyclable. Celle-ci a le plus souvent le dangereux défaut de s'interrompre pour la traversée des carrefours, justement là où elle serait le plus utile...
Exemple pourrait être pris sur la Hollande, qui conçoit depuis longtemps des carrefours tenant compte de la présence des cyclistes: feux différenciés, perte de priorité pour les voitures lorsqu'elles franchissent une piste cyclable, ronds-points que les vélos peuvent traverser en ligne droite etc...

Mobilité silencieuse

On ne peut trouver moyen de se déplacer plus écologique que le vélo (à part bien sûr le fait d'aller à pied...) A prestation égale, il consomme 44x moins d'énergie qu'une voiture de taille moyenne, près de 12x moins qu'un bus et 6x moins qu'un tram. Son emprise au sol, en tenant compte du nombre de personnes transportées, est légèrement supérieure à celle d'un bus ou d'un tram, mais près de 5x inférieure à celle d'une voiture.

Aucune comparaison possible pour les émissions sonores, puisque inexistantes pour le vélo. A titre indicatif, et toujours à prestation égale, si un trolleybus a un coefficient d'émission sonore de 1, un bus atteint 3, un vélomoteur 38, une voiture 46 et un tram 47.

CONTROLE DES FICHIERS

Du cahier à l'ordinateur

■ (*fb*) Chacun imagine bien que les fichiers informatisés recèlent des dangers potentiels contre lesquels il convient de se prémunir. Mais ils ne sont pas les seuls, et certaines législations ne limitent pas leur ambition aux méfaits de l'électronique. Un récent jugement d'un tribunal pénal français en témoigne.

Fonds de tiroir

La France dispose depuis le 6 janvier 1978 déjà d'une loi *Informatique, fichiers et libertés* et d'une autorité qui ne doit pas qu'à une seule lettre d'être plus «respectable» que la CNCL: la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés); c'était le temps du libéralisme giscardien. Le 29 octobre 1983, à l'occasion d'une grève très dure avec occupation des locaux à l'usine SKF d'Ivry-sur-Seine, les responsables syndicaux découvrent dans les tiroirs du service du personnel un cahier sur lequel sont portés, de manière totalement manuscrite, des renseignements précis, relatifs à la vie privée, aux opinions politiques et aux appartenances syndicales des candidats à l'embauche et des employés de l'entreprise.

L'affaire fait scandale et la CNIL s'en saisit, estimant qu'elle entre dans le champ de ses compétences. Elle mène son enquête et décide, pour la première fois, d'appliquer la disposition prévoyant de transmettre à la juridiction pénale des infractions dont elle a connaissance. Au terme de cette procédure pénale, un jugement du tribunal correctionnel de Créteil, du 10 juillet 1987, qu'une revue spécialisée vient de commenter exhaustivement (1).

La loi française s'applique en principe surtout au traitement automatisé de données nominatives, mais nombre de ses dispositions (collecte, enregistrement, conservation des données, droit d'accès) sont étendues «aux fichiers non automatisés ou mécanographiques autres que ceux dont l'usage relève du strict exercice du droit à la vie privée». Aux fichiers automatisés s'ajoutent les fichiers non automatisés, qu'ils soient mécanographiques ou manuels. Un cahier est-il un fichier? Le tribunal considère que oui, s'attachant au contenu et non à la forme. C'était l'étape indispensable pour éviter une distorsion entre les régimes juridiques de deux types de données nominatives en rattachant les faits à la loi de 1978.

Données protégées

Les données étaient collectées à l'insu des employés, par des enquêtes menées par des bureaux spécialisés et, semble-t-il, des agents des Renseignements généraux. Par un raisonnement audacieux mais logique, le tribunal retient que, de ce fait, l'entreprise a violé le droit donné par la loi à chacun de s'opposer, pour des raisons légitimes, à la collecte, l'enregistrement, la communication de données les concernant; en quelque sorte, le service du personnel aurait dû informer les employés ou candidats à l'embauche de sa pratique pour leur permettre d'exercer leur droit d'opposition. C'est le pendant d'une pratique tendant, sur le plan administratif, à subordonner l'autorisation de constituer un fichier informatisé à l'information préalable des fichés.

Enfin, c'était la moindre des choses, le tribunal juge encore violée la disposition qui interdit de conserver (sauf accord de l'intéressé) des données nominatives qui font apparaître les origines raciales ou les opinions politiques, philosophiques, ou religieuses ou les appartenances syndicales.

Un jugement qui donne à penser (même si en définitive, le tribunal a renoncé à toute peine), alors qu'en Suisse les lois cantonales, comme les directives fédérales d'ailleurs, ne saisissent que les fichiers informatisés des pouvoirs publics et que la loi fédérale qui seule pourrait aller au-delà n'a guère de chance d'aboutir.

(1) «Expertises des systèmes d'information», *Le mensuel du droit de l'informatique*, no 99, octobre 1987, 75, rue de Flandres, 75019 Paris. Une quarantaine de pages passionnantes sur les problèmes de garantie, de droit d'auteur, de contrat de maintenance, etc; articles, bibliographie, documents et jusrisprudence.

■ (*fg*) On nous annonce une journée sans voitures pour le 22 novembre prochain. La voiture fait aujourd'hui partie de notre mode de vie, mais il s'agit d'en éliminer les usages aberrants, d'en limiter au maximum les nuisances, de la remettre en quelque sorte à sa place. On peut douter que l'initiative vaudoise d'une journée sans voitures aille dans ce sens. D'abord, elle sera peu suivie, d'où un impact négatif: il est malhabile, lorsqu'on vise au spectaculaire, à l'effet de masse, de se mettre en situation d'avoir à compter contre soi tous les abstentionnistes. De plus il y a dans ces «journées sans» un arrière-goût d'exorcisme laïque mal venu et qui ne pousse guère à l'enthousiasme. Ainsi cette journée sans voitures me paraît devoir fonctionner au mieux comme un écran de fumée; et au pire comme un repoussoir pour les défenseurs à tout crin de l'automobile, que l'on voit déjà brandissant cette nouvelle preuve de la chasse systématique contre la voiture.

CROISADE VAUDOISE

Journée sans

Certes, il est des gestes symboliques, dit-on. Mais encore faut-il que le symbole soit nourri de réalité et s'inscrive dans le quotidien de nos comportements, dans la durée.

Si l'on apprenait dans le même temps — pour ne prendre que quelques exemples de décisions possibles au niveau cantonal — que toutes les voitures de l'administration (gendarmes, PTT, etc...) coupaient dorénavant leur moteur au feu, que l'on modifiait dès maintenant les phases de ces mêmes feux, faisant précéder le vert de l'orange, que l'on se donnait des moyens accrus de faire respecter les limitations de vitesse sur nos routes, alors le geste d'une journée sans voitures prendrait son sens, et, l'automne très doux aidant, on sortirait son vélo, le 22 novembre prochain, sans arrière-pensée.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Petit cours d'anglais pastoral

■ ...J'oubliais de vous dire: A Regina (Saskatchewan), ils sont en train de bâtir une montagne de dix-huit mètres de haut !
Trois avantages à cela:
1. utiliser la terre retirée du lac artificiel et des fondations des maisons comportant une cave;
2. créer des occasions de travail pour les chômeurs;
3. rompre la monotonie d'une plaine absolument plate et qui s'étend jusqu'à l'horizon.

Mais revenons aux USA, New-York, 36e rue East (tout près de l'Empire State Building, qui n'est plus l'édifice le plus élevé du monde).
Dans un billet que j'avais écrit voici vingt ans pour *La Sentinelle-Le Peuple* et que j'ai repris dans mon livre, *Les USA à l'heure du LSD*, j'avais eu l'occason d'attirer l'attention sur les difficultés auxquelles se heurtait l'Eglise unitarienne. J'ai le regret de dire que ces difficultés n'ont pas disparu, c'est le moins qu'on puisse dire. Ainsi, récemment, la Communauté de New-York ayant mis au concours un poste de pasteur suffragant (associate ministery), deux jeunes femmes se sont présentées, qui semblaient avoir toutes les qualités désirables et tous les titres requis, mais se reconnaissaient lesbiennes et prétendaient exercer leur ministère ensemble. Ce qui a ému une partie des unitariens, le poste prévoyant des activités d'éducation... Si bien qu'une majorité (faible) a voté contre la candidature des deux aimables disciples de Sapho. D'où recours et discussion assez vive, les partisans (minoritaires) accusant leurs adversaires de *discrimination*, de *bigotry*, de *traditionalism*, d'*ignorance*, d'*inhumanity*, de *préjudice* (préjugés), de *bitterness* (amertume), de *narrowness* (étroitesse), de *criminality*, et d'avoir perdu tout contact avec la pensée universaliste ! Voilà qui est dur !
On m'accordera, j'espère, que même dans mes pires incontinences verbales, je n'ai jamais accusé Max et Moritz, ou l'une de ces dames, de *criminality* !
A part quoi, je viens enfin de comprendre toute l'utilité des moyens de communication, des lignes internationales de téléphone, etc.
Par exemple Bill et Mariolein.
[Suédoise d'origine — je vous ai déjà raconté ça — Mariolein avait épousé en premières noces un «de» et s'était trouvée fort étonnée, chaque 21 janvier, de participer à une messe solennelle pour le repos de l'âme de Louis XVI, guillotiné en 1793]
Devenue, après son second mariage, juriste international(e), elle s'occupe de la dette du Mexique auprès de la Bank of Americas — et c'est pas du gâteau, je vous prie de le croire. L'autre jour, donc, elle a pris l'avion pour Mexico — quatre heures, c'est à deux pas — et constaté en arrivant que sa montre était arrêtée. La Bank of Americas dispose d'une ligne directe de téléphone. Rien de plus simple: un coup de fil à New-York pour demander à Bill l'heure qu'il était et s'enquérir, par la même occasion, de son état de santé; lui recommander de dire à la femme de ménage, etc. et de ne pas oublier d'arroser la plante verte du salon.
Je trouve ça merveilleux, vous pas ?

Quant à l'école et au système d'éducation... Mais de ceci une autre fois.

OPERA ET CINEMA

Heures japonaises à Lausanne

■ Voici la troisième saison du Théâtre municipal de Lausanne à laquelle je m'abonne et, débutante absolue, je vais de découverte en découverte, avec plus ou moins de bonheur, mais toujours avec un intérêt certain.
Je voudrais signaler l'heureuse initiative qui fait que, cette année, les spectacles proposés par Renée Auphan sont appuyés, accompagnés, enrichis, illustrés de projections de films à la Cinémathèque suisse (et aussi de conférences, mais là, mon agenda ayant menacé d'exploser, j'ai renoncé). C'est ainsi que *Madame Butterfly* de Puccini était complété par la présentation de *La porte de l'enfer* de Kinugasa.
De l'opéra, je me bornerai à dire que les «flots d'harmonie» de Puccini m'ont très agréablement soulevée, d'autant plus que la soprano Keiko Kamegawa, dans le rôle-titre, parvenait à s'imposer malgré sa fragilité et la présence, un peu trop éclatante parfois, de l'orchestre symphonique de Bâle. En revanche, toute ma bonne volonté de spectatrice n'a pas suffi à me faire «avaler» le ténor, boudiné dans son uniforme et déployant des «grâces de garçon coiffeur», pour qui, mystère du cœur féminin, Kyo-Kyo-Sun perd son honneur et sa vie...

La porte de l'enfer, Palme d'or à Cannes en 1953, a été pour moi, il y a plus de trente ans, l'occasion de découvrir le cinéma japonais. J'étais alors restée un peu à l'extérieur de cette histoire médiévale de passion et de mort, suave et cruelle. J'ai revu ce chef-d'œuvre dont la beauté classique et presque «racinienne» n'a pas pris une ride. La mort, donnée dans la fureur et la confusion de la passion et reçue avec une résignation douloureuse, se pare de couleurs d'autant plus extraordinaires... que la copie Eastmancolor est en train de virer complètement.
Ce qui donne des roses et des mauves somptueux: plis des étoffes, visages, sable des grèves soulevé par le galop des chevaux, bonheur total!
Pour combien de temps encore? SOS! Chef-d'œuvre en péril!

Catherine Dubuis

PATERNALISME

Les femmes remises à leur place naturelle

■ (*réd*) Le docteur C. Schuler, chef du Centre d'observation de l'Assurance-invalidité de St-Gall a évoqué devant quelques confrères médecins, membres de commissions AI à Appenzell, en Thurgovie et aux Grisons, les difficultés qu'il rencontre dans l'accomplissement de sa tâche (conférence du 7 mai 1987).

La femme qui travaille en fabrique en plus de ses charges familiales est, pour le docteur Schuler, un de ces cas difficiles et «anti-naturels». Ses propos méritent d'être cités. Tout y est: le paternalisme, la peur d'être abusé par les étrangers, l'image de la femme au foyer. On se croirait au XIXème siècle!

«Souvent, nous avons des problèmes difficiles à résoudre en ce qui concerne les ménagères qui exercent une activité lucrative; l'assurance aussi, d'ailleurs. Là aussi, il s'agit de ressortissantes de pays méridionaux dans 85% des cas. Ces problèmes sont posés par la double charge que doivent supporter ces femmes, partagées entre la famille et la fabrique, travaillant non pas à 100%, mais à au moins 150%. Avec un seul enfant, et jusqu'à l'âge de 30 ans, ce dur effort peut être accompli, sauf quelques exceptions. Si la famille s'agrandit encore, c'est bientôt l'épuisement physique et psychique, en tout cas après la 40ème année. Désormais, la ménagère ne peut plus travailler au-dehors qu'à la demi-journée, ou plus du tout. Bien entendu, elle réclame énergiquement la rente AI, et son mari plus énergiquement encore. Pendant des années, la famille a adopté un système économique malencontreux, nuisible pour la santé de l'épouse. A présent, celle-ci est remise, par les lois de la nature, à la place qui est la sienne et qui correspond à sa constitution et à sa santé. Elle devrait en être reconnaissante, mais elle ne l'est pas, parce que les projets d'avenir de sa famille sont voués à l'échec.»

Et plus loin, voici le remède suggéré: «Lorsqu'un alcoolique se ruine la santé, lorsqu'un motocycliste subit un accident par suite d'une faute grave, on lui réduit sa rente. Pourquoi ne le ferait-on pas aussi pour une personne qui abîme sa santé par un surmenage professionnel déraisonnable, pratiqué pendant des années?»

Question: le Dr Schuler n'est-il pas surmené?

Changement...

■ Marc-André Miserez nous quitte. Entré à DP comme journaliste-stagiaire, MAM a assumé avec engagement et compétence le passage à l'informatique. Depuis un peu plus d'un an maintenant, la rédaction réalise elle-même la composition et la mise en page du journal. MAM a su maîtriser la technique et garantir la sortie régulière de notre hebdomadaire. Aujourd'hui il fait le grand saut et rejoint l'équipe rédactionnelle de *24 Heures*.

Merci à MAM pour sa collaboration à la fois efficace et détendue malgré la pression que représentent semaine après semaine la réunion des textes, leur mise en page et le bouclage du numéro. Et bon vent dans les eaux de la grande presse.

Dès ce numéro, Pierre Imhof occupe le fauteuil de rédacteur. Sa signature n'est pas inconnue de nos lecteurs, puisque depuis quelques semaines déjà elle apparaît dans nos colonnes. Rompu à l'exercice de la micro-édition, tour à tour animateur au Centre social protestant de Lausanne, puis à la permanence «Droits des enfants et des jeunes», et secrétaire de la section vaudoise de l'Association suisse des transports, Pierre Imhof saura assurer le pari de l'autonomie de production de DP et apporter sa contribution à l'équipe de rédaction. DP

■ (*réd*) A l'occasion d'un week-end romand, une cinquantaine de membres de l'Association des Magasins du monde ont réfléchi sur le thème «du militantisme à la professionalisation». En 1984, les Magasins du monde avaient pris l'option de «vendre plus pour mieux soutenir les producteurs du Tiers-monde et mieux informer la clientèle suisse». L'objectif a été atteint, puisque le chiffre d'affaires est passé de 400'000 fr. en 1984 à 800'000 fr. en 1986. Nouveaux groupes locaux, heures d'ouverture étendues, ventes sur les marchés et gamme de produits plus étoffée qu'auparavant sont à l'origine de ces bons résultats. Mais il a fallu que deux groupes se lancent dans des projets de semi-professionalisation, avec l'aide de l'importateur OS3, à Genève et dans les cantons du Jura et de Neuchâtel. Deux personnes à 1/4 temps se sont occupées de la gestion professionnelle d'un magasin, mais aussi de la formation des bénévoles.

EN BREF

Ce mouvement du «vendre plus» a incité l'association romande à réfléchir plus avant encore sur l'idée de professionalisation. L'idée d'un commerce plus juste ne doit en effet pas s'appliquer uniquement au producteur, mais aussi au vendeur! De plus, certaines tâches demandent des compétences qu'il n'est pas toujours possible d'exiger de la part de bénévoles. Ceux-ci resteront toujours indispensables dans l'organisation des Magasins du monde, mais une extension des postes rémunérés est probable.

■ Selon M. Emile Piguet, spécialiste du dépouillement des scrutins genevois, «des candidats ont siégé dans les divers conseils sans avoir été élus» parce que «les différences de voix étaient parfois minimes et les erreurs de calcul fréquentes».Tout a disparu avec l'informatique. Mais il y a parfois des pannes!

PORTRAIT CRITIQUE

La Suisse vue d'outre-Rhin

■ (*yj*) En couverture du récent numéro (42/87) du principal hebdomadaire économique allemand: un couteau militaire suisse avec une lame attaquée par la rouille. Belle image pour annoncer l'article principal de la *Wirtschafts-Woche* du 9 octobre, consacré à la Suisse, «pays exemplaire avec des taches», et à ses habitants, «ces étrangers en Europe».

En bref, l'image des «voisins du sud» en prend un bon coup: à l'ère de l'intégration européenne renforcée, voilà les fils de Tell qui s'égarent en signant une initiative pour l'abolition de l'armée; les dignitaires bernois qui s'enfoncent dans les caisses noires; les chimistes bâlois pourtant «nobelisés» qui polluent le Rhin; et les citoyens de la démocratie-témoin qui ne vont plus voter ou qui prennent le parti de groupes extrémistes bruns ou verts.

Pire, au pays du bien-être, on découvre plus de 300'000 pauvres et plus de 80'000 chômeurs non enregistrés — mais comme dit l'industriel zurichois Bremi, par ailleurs président du groupe radical aux Chambres fédérales: «Un petit pays doté d'une économie forte et d'une technologie avancée doit aussi prendre des risques accrus». S'ensuit le patchwork habituel à propos de la Suisse: 10'000 sociétés anonymes domiciliées dans le canton de Zoug, démocratie directe et masculine dans les Rhodes Intérieures, droit d'asile pour les capitaux en fuite, pauv'paysans de montagne, scandale fiscal ou financier à Obwald et ailleurs, gouvernement de consensus «sans accord exprès sur les personnes ni sur les programmes».

La Suisse et la vraie Europe

En fait, les failles du système sont mises en évidence par les personnes interviewées: de l'écrivain Peter Bichsel au banquier philosophe Julius Bär, en passant par Beat Kappeler, Christoph Blocher, et l'inévitable Nicolas Hayek, tous ont des soucis et en font complaisamment étalage. D'où il résulte une vision presque honteuse du succès à l'helvétique, qui doit consoler bien des lecteurs allemands. Après tout, cela doit être plaisant de partager les préoccupations des responsables de la place économique et financière suisse quand on appartient à une nation dix fois plus peuplée, mais sensiblement moins performante à la tête de pipe; les Suisses ont beau avoir un produit national brut par habitant d'un tiers supérieur, une épargne individuelle dix fois plus importante, un taux de chômage huit fois inférieur, ils devront bien ramper tôt ou tard s'ils veulent entrer dans le giron de l'Europe, de la vraie, de cette communauté où les Allemands dominent de fait. Petite jalousie entre riches ou avertissement sérieux du grand frère d'Outre-Rhin? A suivre en tout cas attentivement à l'horizon de l'acte unique de 1992.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley
Rédacteur: Pierre Imhof
Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Françoise Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Point de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis
Abonnement:
63 francs pour une année
Administration, rédaction:
Case 2612, 1002 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
Tél: 021 / 22 69 10 **CCP:** 10 - 15527-9
Composition et maquette:
Domaine Public
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA

■ (*cfp*) Les organisations progressistes, connues sous l'abréviation POCH, commencent à se désintégrer. Leur participation aux alliances vertes-pastèques ne leur convient guère. Pour preuve, citons la disparition, fin octobre, de leur hebdomadaire *POCH-Zeitung (PZ)*, fondé en 1971. A cette époque, les POCH, pas gâtés par les médias, devaient informer leurs membres et tous ceux que la politique intéresse. Les succès électoraux ultérieurs avaient assuré une présence plus large dans les organes d'information. Au surplus, des sections créaient des journaux locaux, ce qui a réduit l'intérêt pour l'organe central. Comme le déficit menaçait de grandir, la décision a été prise de cesser la publication, immédiatement après les élections nationales.

Désarroi des POCH

Dans une interview accordée à la *Wochen Zeitung (WOZ)*, le rédacteur du journal sabordé affirme que, selon lui, les journaux de partis ont fait leur temps. Il n'accorde donc aucune chance de succès à la création éventuelle d'un journal des Verts-alternatifs, mouvement auquel se sont ralliés bien des membres des POCH.

Autre preuve du désarroi des POCH, la démission du parti du député bernois Jürg Schärer, un des deux élus en 1986 au Grand conseil bernois. Comme Schärer n'a pas l'intention de quitter le parlement cantonal, ses anciens coreligionnaires politiques le somment de rendre son mandat à son ancien parti.

Une certaine désintégration des POCH est donc en cours. Elle sera intéressante à observer dans le cadre des observations à faire sur l'évolution des partis en Suisse. On constate, en l'occurrence, qu'un mouvement révolutionnaire a de la peine à durer et à résister au rythme forcené de militantisme exigé de ses membres pour assurer une présence du parti dans tous les mouvements de lutte qui se constituent constamment dans le pays.